



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES de sapeur-pompier volontaire

Équipier

Pris en application de l'article 4 de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES



DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS
Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines
Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements

Préface

Pour assurer les missions de secours sur l'ensemble du territoire et faire face aux risques et menaces au caractère incertain et évolutif, les sapeurs-pompiers se forment tout au long de leur engagement.

La formation constitue le cœur de la préparation opérationnelle, permettant aux sapeurs-pompiers de s'adapter aux circonstances, à la complexité et à la dynamique des opérations de secours. Elle vise ainsi à acquérir ou à développer des compétences opérationnelles, comportementales et techniques, garantes de la qualité de réponse des services d'incendie et de secours aux citoyens. Le parcours de formation des sapeurs-pompiers intègre également les dimensions managériale et organisationnelle, essentielles au fonctionnement des services.

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises élabore les référentiels nationaux d'activités et de compétences et les référentiels nationaux d'évaluation dans la continuité des guides de doctrine (GDO) et de techniques opérationnelles (GTO). Ces référentiels déterminent les compétences à acquérir pour exercer les différentes missions confiées aux sapeurs-pompiers et les modalités de leur évaluation, tout en offrant la souplesse nécessaire dans la mise en œuvre des formations pour tenir compte de la singularité des territoires.

Le présent référentiel précise les compétences attendues d'un équipier de sapeur-pompier volontaire dans les domaines d'activités de la lutte contre les incendies, le secours et les soins d'urgence aux personnes et la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement. Il précise par ailleurs la formation nécessaire pour réaliser les actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers.

Ce référentiel a vocation à être décliné en référentiel interne d'organisation de la formation et de l'évaluation par les organismes de formation autorisés à dispenser cette formation.

Le préfet, directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises

Alain THIRION

SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences de l'activité d'équipier

Préface	page 3
Suivi des modifications du référentiel	page 6
Cadre des activités de l'équipier	page 7
Cadre de la formation d'équipier	page 8
Activités et compétences détaillées	page 10
Compétences spécifiques	
Module transverse	page 10
Incendie	page 10
Secours et soins d'urgence aux personnes	page 11
Secours routier	page 11
Protection des personnes, des biens et de l'environnement	page 11
Compétences transversales	page 12
Fiches par activités, compétences associées	
Partie 1 – module transverse	page 15
Partie 2 – compétences spécifiques	page 20
Partie 3 – compétences transversales	page 31

CADRE DES ACTIVITES DE L'EQUIPIER

Contexte

L'équipier intervient au sein d'une équipe lors des opérations de secours sous l'autorité d'un chef d'équipe ou d'un chef d'agrès.

Il intervient dans le cadre de quatre missions principales :

- La lutte contre l'incendie
- Le secours et les soins d'urgence aux personnes
- Le secours routier
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement

Le service d'incendie et de secours, en fonction de ses besoins, détermine la ou les mission(s) réalisée(s) par l'équipier.

Conditions d'exercice

- Avoir validé la formation d'équipier SPV relative à une ou plusieurs activités ;
- Valider la formation de maintien et de perfectionnement des acquis, en lien avec la ou les activités exercées, prévue par l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité exercé.
- Avoir validé la formation suivante, prévue au titre III bis de l'arrêté du 22 août 2019, pour réaliser les actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers :
 - o Le bloc de compétences « Agir en qualité d'équipier secours aux personnes » pour pratiquer les actes suivants :
 - 1° Prise de température, de pulsation cardiaque et de pression artérielle par voie non invasive ;
 - 2° Recueil de la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique ;
 - 3° Administration en aérosols de produits non médicamenteux ;
 - 4° Scores de gravité clinique ;
 - 5° Recueil du taux de saturation en oxygène ou en monoxyde de carbone par voie non invasive.
 - o Le bloc de compétences complémentaire « Pratiquer des actes de soins d'urgence sur prescription médicale » pour pratiquer les actes suivants :
 - 1° Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux auprès d'une personne présentant un tableau clinique de :
 - a) Asthme aigu grave lorsque la personne est asthmatique connue ;
 - b) Douleurs aiguës ;
 - 2° Administration par voie orale ou intra-nasale de produits médicamenteux dans le respect des recommandations de bonnes pratiques des sociétés savantes, en présence d'un tableau clinique de :
 - a) Overdose d'opiacés ;
 - b) Douleurs aiguës ;
 - 3° Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur auprès d'une personne présentant un tableau clinique de :
 - a) Choc anaphylactique ;
 - b) Hypoglycémie ;
 - 4° Enregistrement et transmission d'électrocardiogramme ;
 - 5° Recueil de l'hémoglobininémie.

Point de vigilance : Un SPV mineur pour participer à une mission, après acquisition de sa formation initiale, doit être placé sous la surveillance d'un chef d'équipe, ou à défaut d'un sapeur-pompier ayant au moins 5 ans de service (CSI R.723-10).

CADRE DE LA FORMATION D'ÉQUIPIER

La formation d'équipier de sapeur-pompier volontaire constitue la formation initiale du sapeur de sapeur-pompier volontaire requise dans le cadre de la validation de la période probatoire, prévue à l'article R723-15 du code de la sécurité intérieure. La formation initiale se compose a minima du module transverse et de la formation à l'une ou plusieurs des quatre missions.

Le bloc de compétences « Pratiquer des actes de soins d'urgence sur prescription médicale » est complémentaire à la formation d'équipier dans le domaine d'activités du secours et des soins d'urgence aux personnes. Il est dissocié de la formation initiale du sapeur.

Lorsque le SIS choisi de ne pas faire réaliser simultanément et immédiatement après l'engagement, les 4 missions lors de la *formation initiale*, la formation pour les autres missions relève de la catégorie de formation dite *formation continue*.

Conditions d'accès à la formation

- Etre engagé en qualité de sapeur-pompier volontaire ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

Prérequis d'accès à la formation

- Pour le bloc de compétences complémentaire « Pratiquer des actes de soins d'urgence sur prescription médicale » :
 - Avoir validé la formation initiale du sapeur de sapeur-pompier volontaire dans le domaine d'activités du secours et des soins d'urgence aux personnes ;
 - Disposer d'une validation hiérarchique formelle s'appuyant sur les résultats de l'évaluation diagnostique des compétences acquises réalisée en amont de la formation en lien avec la sous-direction santé.

Dispositions spécifiques à la formation

a) Conception du parcours de formation et choix pédagogiques :

La conception du parcours de formation et l'organisation de la formation relève de la responsabilité de l'organisme de formation.

Les organismes autorisés à mettre en œuvre cette formation élaborent un référentiel interne d'organisation de la formation. Ce référentiel interne de l'organisation de la formation retranscrit les modalités d'organisation de la formation adaptées aux contraintes de l'organisme de formation, tout en respectant les obligations relatives au référentiel national d'activités et de compétences et au référentiel national d'évaluation. L'organisation de la formation aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers est co-construite avec la sous-direction santé.

Toutes les méthodes et techniques pédagogiques peuvent être mises en œuvre pour atteindre le niveau de performances attendues (présentiel, distanciel, tutorat, mise en situation, atelier pédagogique, formation ouverte et à distance, ...). Le parcours peut être construit de manière fractionné et discontinu avec des périodes d'immersions.

Points de vigilance :

- Conformément aux dispositions réglementaires, un stagiaire n'est pas autorisé à **assurer en propre** l'activité opérationnelle pour laquelle il est en cours de formation (CSI R.723-16).
- La qualité **d'apprenant** permettant de participer aux missions sous la responsabilité de l'équipage s'obtient dès lors qu'il a reçu une formation aux règles de sécurité individuelle et collective dénommé **module transverse**.
- Les savoir-agir du bloc de compétences « Pratiquer des actes de soins d'urgence sur prescription médicale » sont mobilisés dans le cadre de leur apprentissage par des mises en situation variées et l'utilisation d'outils de simulation **afin d'exclure l'apprenant comme support d'apprentissage**.

b) Equipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'organisme de formation.

Les équipes pédagogiques doivent être qualifiées conformément aux formations de spécialité du domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers, à l'exception des formations relatives au secours et soins d'urgence, ci-après précisées :

- Les blocs de compétences b) (équipier prompt secours) et 4. (équipier secours et soins d'urgence aux personnes) doivent obligatoirement être assurés par des personnels qualifiés conformément à la réglementation relative au formateur de premiers secours ;
- Le bloc de compétences 5 (actes de soins d'urgence sur prescription médicale) doit obligatoirement être supervisé par un médecin de la sous-direction santé et assuré par des médecins, des pharmaciens, des cadres de santé ou des infirmiers du service de santé et de secours médical, chacun dans leur domaine de compétences.

Le directeur de l'organisme de formation peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

c) Durée de la formation

Le volume de jours de formation est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des apprenants et des méthodes et techniques pédagogiques.

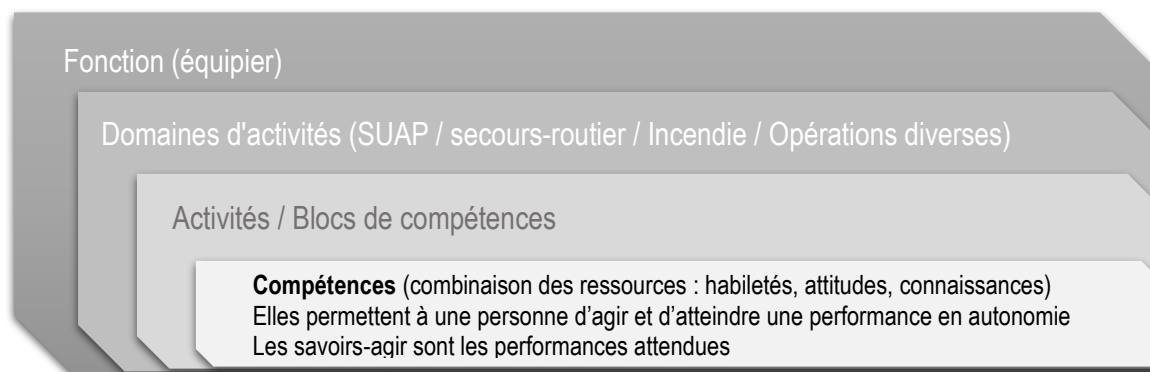
La durée cumulée de la globalité de la *formation initiale* pour les 4 missions est de maximum 60 jours dans les conditions prévues par l'article 6 de l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

La durée de la formation complémentaire relative au bloc de compétences 5 « Pratiquer des actes de soins d'urgence sur prescription médicale » est estimée à 4 jours cumulés a minima pour l'ensemble des actes de soins d'urgence visés dans ce bloc de compétences. Cette durée peut être ajustée si la formation ne porte pas sur l'ensemble des actes de soins d'urgence.

Une évaluation diagnostique (Cf Référentiel national d'évaluation) réalisée en amont de la formation peut permettre de reconnaître immédiatement des blocs de compétences. Cette validation, à réaliser en amont ou au début de la formation, nécessite une traçabilité précisant les motivations des décisions de l'équipe pédagogique.

Description du référentiel d'activités et de compétences

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences de l'équipier.



Le résultat attendu après la formation est de permettre à l'équipier de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions. Pour chaque domaine d'activité, les blocs de compétences doivent être validés conformément au référentiel national d'évaluation d'équipier.

Les compétences transversales communes aux 4 missions, doivent se développer progressivement dans chacun des domaines d'activités.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Équipier

Le référentiel national d'activités et de compétences de l'équipier se compose de :

- un module transverse préalable à tous les domaines d'activités
- 4 domaines d'activités, regroupant 8 activités également dénommées **bloc de compétences**
- de compétences transversales

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences d'équipier :

I. Module transverse

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
a) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son engagement citoyen
	Préserver son potentiel physique et psychologique
	Contrôler ses équipements de protection individuelle
b) Agir en qualité d'équipier prompt-secours	Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans
	Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
	Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
	Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
c) S'adapter à son environnement	Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques
	S'adapter en fonction des circonstances et des évolutions

II. Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
	Prendre en compte les impliqués
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel
	Identifier les risques
	Mettre en place les zonages opérationnels
3. Eteindre un incendie	Réaliser un dispositif d'extinction
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction

III. Domaine d'activité du secours et des soins d'urgence aux personnes

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
4. Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes	Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
	S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier
	Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
	Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
	Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
	Transporter une victime
	Veiller au respect des règles d'hygiène
5. Pratiquer des actes de soins d'urgence sur prescription médicale	Concourir à l'aide médicale urgente en qualité d'équipier
	Apprécier la situation clinique de la victime
	Réaliser, sur prescription médicale, des actes de soins d'urgence adaptés à la situation caractérisée d'une victime
	S'assurer du respect des règles d'hygiène des actes dispensés

IV. Domaine d'activité du secours routier

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
6. Intervenir au sein d'une équipe de secours routier	Assurer le balisage et la protection d'un accident routier
	Désincarcarer une victime
	Participer à l'extraction de la victime

V. Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
7. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement	Participer à la protection des personnes et des biens
	Participer à la protection de l'environnement
	Intervenir lors d'événements climatiques
8. Intervenir pour une mission impliquant des animaux	Intervenir en présence d'un animal blessé en danger ou menaçant
	Procéder à la destruction d'hyménoptères

Blocs des compétences transversales de l'emploi d'équipier :

Ces compétences transversales s'exercent indifféremment dans les 4 domaines d'activités précités.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
	Diffuser la culture du service public
B. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
C. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules

FICHES PAR ACTIVITES

Équipier

Partie 1 – Blocs de compétences liés au module transverse

Partie 2 - Blocs de compétences liés aux 4 domaines d'activités de l'équipier

Partie 3 - Blocs de compétences transversales de l'équipier

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ». L'article L723-6 du code de la sécurité intérieure précise que « *le sapeur-pompier volontaire ... exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels* ». De fait, la **doctrine opérationnelle s'applique** à l'exercice des missions des **sapeurs-pompiers volontaires**.

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Référence (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO).

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et sur le site Internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

Partie 1 – Module transverse

Bloc de compétences transverses a)
Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service
Compétences : <ol style="list-style-type: none">1. Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d’accomplir ses missions en sécurité2. Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions3. Contribuer au « bien vivre ensemble »4. Préserver son potentiel physique et psychologique5. Contrôler ses équipements de protection individuelle
Savoir-agir : <ol style="list-style-type: none">1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)2. Appliquer les principes généraux de prévention et appliquer les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Utiliser les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations relatives à l’engagement citoyen Etre en capacité d’identifier des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers4. Autoévaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d’une agression physique Autoévaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d’une agression psychologique5. Analyser l’état des équipements de protection individuelle affectés Choisir l’équipement de protection individuelle adapté à la mission, aux travaux Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle Réaliser des contrôles croisés Contrôler ses équipements de protection individuelle
Eléments des compétences
Habilités : <ul style="list-style-type: none">○ Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission○ Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme○ Détecter un équipement de protection individuel présentant un dysfonctionnement○ Analyser l’état et prendre soin des équipements de protection individuelle○ Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission○ Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle○ Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et physiologiques○ Exercer la mission opérationnelle dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques

- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques
- Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, ...)
- Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions
- Signaler les actes de violences
- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux indicateurs de la condition physique (ICP)

Attitudes :

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Être force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompier
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Être vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

Connaissances :

- Les principes généraux de prévention et règles de sécurité
- Les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination, ...)
- Les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- Les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies.
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue, ...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Autres ressources :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Charte du SPV
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompier professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux indicateurs de la condition physique (ICP)
- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

Bloc de compétences b)

Activité : Agir en qualité d'équipier prompt-secours

Compétences :

1. Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans
2. Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
3. Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
4. Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

Savoir-agir :

1. Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier isolé
Assurer la sécurité immédiate de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition
Alerter, informer
Réaliser les bilans
2. Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale
Assurer seul une prise en charge adaptée de victime d'accidents spécifiques
Assurer seul une prise en charge adaptée de victime de malaises ou maladies
3. Réaliser seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette
4. Surveiller une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
S'intégrer dans la chaîne du secours à personne

Éléments des compétences

Habilités :

- Rechercher et identifier une détresse vitale
- Désobstruer les voies aériennes
- Agir sur les hémorragies
- Prendre en charge une victime inconsciente
- Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire
- Immobiliser une victime en tant que secouriste isolé
- Aider au relevage, brancardage et transport
- Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Attitudes :

- Rassurer et encadrer la victime et les impliqués
- Préserver son potentiel physique et psychologique
- Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

Connaissances :

- Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste
- Les acteurs de l'organisation des secours
- Marche générale d'une intervention SUAP
- La sécurité collective et individuelle
- La zone d'intervention
- Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire)
- Interactions des fonctions vitales
- Les urgences vitales
- Malaises et affections spécifiques
- Atteintes circonstancielles
- Traumatismes
- Le système ventilatoire et ses détresses
- L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes

- Le système circulatoire et ses détresses
- Les hémorragies et leur traitement
- Le système nerveux et ses détresses
- Arrêt cardiaque – défibrillation
- Les plaies et brûlures
- Les noyades
- Souffrances psychiques et comportements inhabituels
- Les interventions sur nombreuses victimes
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels du secouriste isolé

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Recommandations techniques PSE1
- Protocoles secouriste du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Référence (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences c)

Activité : S'adapter à son environnement

Compétences :

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement
Analyser et identifier les risques, les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances, aux enjeux et aux risques
Anticiper sur les évolutions de la situation

Éléments des compétences

Habilités :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques et des matériels adaptés à la situation
- Développer et diffuser la culture de sécurité civile
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation

Attitudes :

- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
- Assumer ses responsabilités

Connaissances :

- Les biais et effets tunnel
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS
- Droits et obligation du SPV
- Devoir de réserve
- Notion relative au droit de retrait

Autres ressources :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Procédures : accident de service, danger grave et imminent, registre de sécurité...
- Charte du SPV

Partie 2 – Blocs de compétences liés aux 4 domaines d'activités de l'équipier

Bloc de compétences 1
Activité : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
Compétences : <ol style="list-style-type: none">1. Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité2. Prendre en compte les impliqués
Savoir-agir : <ol style="list-style-type: none">1. Utiliser la technique et le matériel adapté Effectuer le sauvetage ou la mise en sécurité2. Rassurer les personnes à secourir Encadrer et accompagner les personnes secourues
<u>Éléments des compétences</u>
Habilités : <ul style="list-style-type: none">○ Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés○ Réaliser un sauvetage sans matériel○ Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetages choisis○ Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation○ Adapter l'usage des matériels au contexte
Attitudes : <ul style="list-style-type: none">○ Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues○ Faire preuve d'empathie et bienveillance envers les impliqués
Connaissances : <ul style="list-style-type: none">○ Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie○ Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques○ Le confinement et l'évacuation○ Rôle du binôme○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage (LSPCC, échelles)○ Capacité et modalité d'utilisation des moyens élévateurs aériens (MEA-EPA-BEA-EPC, ...)○ Règles d'emploi des EPI○ Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
Autres ressources : <ul style="list-style-type: none">- Règlement opérationnel du SIS- Guides de doctrine opérationnelle ;- Guides de techniques opérationnelles ;- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;- Guides Nationaux de Référence (GNR) ;- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 2

Activité : Sécuriser la zone d'intervention

Compétences :

1. Analyser l'environnement opérationnel
2. Identifier les risques
3. Mettre en place les zonages opérationnels

Savoir-agir :

1. Observer l'environnement opérationnel
Analyser la situation opérationnelle
2. Détecter les sources de dangers
Signaler les sources de dangers
3. Sécuriser les zones opérationnelles
Informer, rendre compte

Éléments des compétences

Habilités :

- Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité des impliqués lors de la reconnaissance
- Garder un contact permanent au sein de son équipe

Connaissances :

- Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Disposition constructive
- Prévention opérationnelle
- Rôle du binôme
- Périmètres et zonages opérationnels
- Gestion des fluides
- Méthodologies opérationnelles
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissance
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 3

Activité : Eteindre un incendie

Compétences :

1. Réaliser un dispositif d'extinction
2. Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Savoir-agir :

1. Prendre les matériels adaptés à la mission
Réaliser un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès
Alimenter un établissement
2. Utiliser les capacités des équipements d'extinction
Déblayer et surveiller après l'extinction

Éléments des compétences

Habilités :

- Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés
- Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés sur une échelle aérienne
- Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité des impliqués lors de la reconnaissance
- Garder un contact permanent au sein de son équipe

Connaissances :

- Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie
- Protection des biens (évacuation, mise à l'abri)
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques, lecture du feu
- Agents extincteurs, procédés d'extinction
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Méthodologies opérationnelles
- Règles d'établissement des tuyaux
- Manœuvres en binôme
- Hydraulique, besoins et ressources en eau
- Moyens facilitant l'action des secours (ventilation opérationnelle, RIA, colonnes...)
- Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de lutte contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Capacité et modalités d'utilisation des hydrants
- Déblai et surveillance

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Référence (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 4

Activité : Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes

Compétences :

1. Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
2. S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier
3. Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
4. Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
5. Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
6. Transporter une victime
7. Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Savoir-agir :

1. Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier du VSAV
Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
2. Se positionner au sein de l'équipe VSAV
Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux
3. Réaliser les bilans initiaux
Actualiser les bilans tout au long de l'opération de secours et soins d'urgence
Pratiquer les actes visant à recueillir les informations à caractère clinique contribuant à l'évaluation de l'état de santé de la victime
Transmettre les informations à caractère clinique à destination du médecin régulateur
Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices
4. Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale
Prendre en charge les victimes d'accidents spécifiques
Prendre en charge les victimes de malaises ou maladies
5. Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette
6. Assurer le relevage d'une victime
Participer à la désincarcération et à l'extraction d'une victime
Assurer la surveillance d'une victime lors de sa prise en charge ou de son transport
7. Travailler en respectant les règles d'hygiène
Contrôler, reconditionner les matériels et équipements

Éléments des compétences

Habilités :

- Rechercher et identifier une détresse vitale
- Aborder une personne agressive, violente
- Aborder une personne en détresse sociale
- Désobstruer les voies aériennes
- Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire
- Prendre la température par voie non invasive
- Compter les pulsations cardiaques par voie non invasive
- Mesurer la pression artérielle par voie non invasive
- Recueillir la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique
- Administrer en aérosols des produits non médicamenteux
- Renseigner les scores de gravités cliniques
- Recueillir le taux de saturation en oxygène O₂ ou en monoxyde de carbone CO par voie non invasive

- Mettre en œuvre les techniques conformes de mesure de la pression artérielle et de recueil de la glycémie capillaire et du taux de saturation en O₂ ou en CO.
- Agir sur les hémorragies
- Prendre en charge une victime inconsciente
- Préserver les traces et indices pour les enquêtes judiciaires
- Mettre en œuvre le protocole et les outils SINUS
- Assurer ou participer au relevage, brancardage et transport
- Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène

Attitudes :

- Rassurer et encadrer la victime et les impliqués
- Etablir une relation de confiance avec la victime
- Préserver son potentiel physique et psychologique
- Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical
- Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

Connaissances :

- Marche générale d'une intervention SUAP
- Les interventions à caractère social
- La sécurité individuelle et collective
- La zone d'intervention
- Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- La gestion des comportements agressifs, violents
- Les acteurs de l'organisation des secours
- Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire)
- Usage d'un score de recueil de données cliniques
- Interactions des fonctions vitales
- Les urgences vitales
- Malaises et affections spécifiques
- Atteintes circonstancielles
- Traumatismes
- Le système ventilatoire et ses détresses
- L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
- Le système circulatoire et ses détresses
- Les hémorragies et leur traitement
- Le système nerveux et ses détresses
- Arrêt cardiaque – défibrillation
- Les zones du corps humain
- Traumatologie – système locomoteur
- Les brûlures
- Traitement des morsures, piqûres
- Accidents électriques
- Intoxications
- Blast
- Exposition prolongée à la chaleur / accidents dus au froid
- Pendaison
- Membres arrachés ou sectionnés
- Pansements et bandages
- Parturientes
- Allergies
- Asthme
- Diabète
- Convulsions
- Souffrances psychiques et comportements inhabituels
- Les interventions sur nombreuses victimes
- Le plan ORSEC dont NOVI
- Le protocole SINUS
- Damage control et tuerie de masse
- Capacité et modalités d'utilisation du VSAV
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'oxygénothérapie

- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'immobilisation
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels et équipements du VSAV

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Recommandations techniques PSE2
- Protocoles du SIS
- Protocole SINUS
- Malette MIPROF sur les violences familiales
- Guides de doctrine opérationnelle
- Guides de techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides Nationaux de Référence (GNR)
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)
- Décret n°2022-621 du 22 avril 2022 relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers

Bloc de compétences 5 (complémentaire)

Activité : Pratiquer des actes de soins d'urgence sur prescription médicale

Compétences :

1. Concourir à l'aide médicale urgente en qualité d'équipier
2. Apprécier la situation clinique de la victime
3. Réaliser, sur prescription médicale, des actes de soins d'urgence adaptés à la situation caractérisée d'une victime
4. S'assurer du respect des règles d'hygiène des actes dispensés

Savoir-agir :

1. Transmettre les informations à caractère clinique contribuant à l'évaluation de l'état de santé de la victime à destination du médecin prescripteur
Participer sous la responsabilité des personnels médicaux à la réalisation, sur prescription médicale, des actes de soins d'urgence
Collaborer avec les personnels médicaux et paramédicaux présents sur les lieux
2. Réaliser les bilans initiaux
Actualiser les bilans tout au long de l'opération de secours et soins d'urgence
Recueillir les informations à caractère clinique ou paraclinique contribuant à l'évaluation de l'état de santé de la victime
Identifier les signes permettant d'apprécier le caractère urgent d'une situation relevant d'un asthme aigu grave, de douleurs aiguës, d'overdose d'opiacés, de choc anaphylactique ou d'hypoglycémie et les changements de l'état clinique de la victime
3. Administrer, sur prescription médicale, en aérosols ou pulvérisations des produits médicamenteux en fonction du tableau clinique caractérisé
Administrer, sur prescription médicale, par voie orale ou intra-nasale des médicaments en fonction du tableau clinique caractérisé
Administrer, sur prescription médicale, des médicaments par stylos injecteurs en fonction du tableau clinique caractérisé
Enregistrer et transmettre un électrocardiogramme
Recueillir l'hémoglobineémie
Assurer une surveillance adaptée et continue de la victime jusqu'à la relève d'un professionnel de santé
Consigner les actes de soins d'urgence réalisés dans la fiche bilan de la victime
4. Travailler en respectant les règles d'hygiène
Contrôler l'intégrité, la durée de validité des produits médicamenteux et des dispositifs médicaux
S'assurer du bon fonctionnement et du reconditionnement des matériels et équipements

Éléments des compétences

Habilités :

- Réaliser un bilan conformément aux procédures en vigueur
- Questionner la victime ou son entourage, recueillir les informations sur ses antécédents, les allergies, les traitements en cours
- Observer la victime pour décrire ses symptômes
- Renseigner les scores de gravité cliniques
- Mettre en œuvre les procédures de préparation et d'administration de produits médicamenteux sur prescription médicale conformément aux règles de bonnes pratiques
- Informer la victime des gestes à mettre en œuvre et obtenir son consentement si son état le permet

- Appliquer les techniques conformes à l'utilisation des appareils biomédicaux :
 - Utiliser les appareils biomédicaux à disposition
 - Reconnaître les messages d'erreur des appareils
 - Reconnaître les éléments défectueux des appareils
 - S'adapter en cas de panne
- Placer les électrodes pour l'enregistrement d'un électrocardiogramme :
 - Vérifier la qualité de l'électrocardiogramme
 - Mener les actions correctrices si nécessaire
- Mettre en œuvre les techniques conformes de recueil de la valeur :
 - de l'hémoglobinémie
 - de la glycémie
 - du monoxyde de carbone
 - de l'hémodynamie par appareil automatisé
- Reconnaître une erreur technique dans ces recueils
- Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène des actes prodigués
- Transmettre un bilan structuré d'une situation relevant du secours et soins d'urgence aux personnes
- Renseigner la fiche bilan patient-victime permettant d'assurer la traçabilité des actes des soins d'urgence réalisés
- Vérifier les matériels afin qu'ils soient conformes et opérationnels
- Vérifier l'intégrité de l'emballage, la date de péremption et les conditions de conservation des produits médicamenteux et des dispositifs médicaux
- Appliquer les modalités de nettoyage adaptées aux appareils utilisés

Attitudes :

- Identifier une situation comme relevant d'une urgence médicale
- Réagir et prendre les mesures appropriées au changement d'état de la victime
- Etablir une relation de confiance avec la victime et son entourage
- Assister le COS lors d'une opération de secours et soins d'urgence
- Agir sous la responsabilité des personnels médicaux dans le cadre de la réalisation des actes des soins d'urgence

Connaissances :

- Marche générale d'une opération de secours et de soins d'urgence aux personnes
- Situations aiguës relevant de pathologies chroniques liées à l'asthme (pour les asthmatiques connus)
- Situations relatives aux douleurs aiguës
- Conséquences liées à l'overdose d'opiacés, au choc anaphylactique et à l'hypoglycémie
- Connaissances anatomiques et physiologiques spécifiques aux actes de soins d'urgence
- Usage d'un score de recueil de données cliniques
- Normes des paramètres vitaux et des données cliniques
- Conditions de préparation et d'application de produits non médicamenteux et médicamenteux par les différentes voies d'administration
- Traçabilité et circuit des produits de santé en conformité avec le circuit du médicament de la pharmacie à usage intérieur (PUI) du SIS
- Règles d'hygiène

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Protocoles du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle
- Guides de techniques opérationnelles
- Décret n°2022-621 du 22 avril 2022 relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers
- Code de la santé publique, notamment les articles R6311-18 à R6311-18-3

Bloc de compétences 6

Activité : Intervenir au sein d'une équipe de secours routier

Compétences :

1. Assurer le balisage et la protection d'un accident routier
2. Désincarcarer une victime
3. Participer à l'extraction de la victime

Savoir-agir :

1. Mettre en œuvre les mesures de sécurité adaptées à la protection de la zone d'intervention
Réaliser le calage
Assurer la protection incendie
2. Préparer les matériels de désincarcération
Protéger les impliqués et intervenants des effets de la désincarcération
Procéder à la désincarcération commandée en appliquant les techniques adaptées
3. Contribuer à l'extraction de la victime
Coopérer avec les personnels du VSAV, le personnel médical et paramédical

Éléments des compétences

Habilités :

- Baliser en sécurité le site de l'intervention
- Caler le véhicule
- Césariser, lever, écarter pour permettre la désincarcération
- Réaliser des manœuvres de force
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de désincarcération
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation

Attitudes :

- Vigilance relative aux risques de sur-accident(s)
- Agir en interaction et coordination avec le personnel du VSAV, le personnel médical, paramédical
- Bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqués(s)
- Préserver son potentiel physique et psychologique

Connaissances :

- Marche générale d'une opération de secours routier
- Les véhicules spécifiques (TMD, PL, véhicules hybrides, ...)
- Les règles du balisage et de la signalisation
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de balisage, de signalisation
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de calage, d'étalement, de levage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de protection contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Les guides de désincarcération des constructeurs automobiles
- Guides de doctrine opérationnelle
- Guides de techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides Nationaux de Référence (GNR)
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 7

Activité : Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement

Compétences :

1. Participer à la protection des personnes et des biens
2. Participer à la protection de l'environnement
3. Intervenir lors d'événements climatiques

Savoir-agir :

1. Observer la situation et le contexte de l'intervention
Analyser et identifier les risques et les enjeux
Préserver les personnes de dangers avérés ou imminents
Protéger les biens exposés aux dangers avérés ou imminents
2. Observer la situation et le contexte de l'intervention
Analyser et identifier les risques et les enjeux
Protéger l'environnement
3. Observer la situation et le contexte de l'intervention
Analyser et identifier les dangers et les enjeux
Préserver les personnes de dangers liées aux événements climatiques
Procéder aux sauvetages, aux mises en sécurité, évacuation
Procéder à la protection des biens exposés à l'événement climatique

Éléments des compétences

Habilités :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer
- Protéger les biens par une mise à l'abri ou une évacuation
- Prendre des mesures de protection de l'environnement
- Développer et diffuser la culture de sécurité civile
- Procéder à l'épuisement ou l'assèchement de locaux inondés
- Réaliser un bâchage d'infrastructure ou de bien
- Sécuriser des impliqués dans un ascenseur défaillant
- Dégager lors de situation d'urgence les infrastructures ou lieux obstrués par des arbres

Attitudes :

- Être bienveillant envers la(es) victime(s) et impliqué(s)
- Intégrer les limites des champs d'action de la sécurité civile
- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Préserver son potentiel physique et psychologique

Connaissances :

- Marche générale des interventions de protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement, d'assèchement
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de forçage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'élagage, tronçonnage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe
- Phénomènes météorologiques (tempêtes, cyclones, vague de froid, neige, ...)
- Les ascenseurs – règles de sécurité et modalité d'intervention

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle
- Guides de techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides Nationaux de Référence (GNR)
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 8

Activité : Intervenir pour une mission impliquant des animaux

Compétences :

1. Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant
2. Procéder à la destruction d'hyménoptères

Savoir-agir :

1. Observer la situation et le contexte de l'intervention
Analyser et identifier les risques et les enjeux
Protéger et secourir les animaux blessés ou en danger
Isoler des risques relatifs à un animal dangereux
2. Observer la situation et le contexte de l'intervention
Analyser et identifier les risques et les enjeux
Détruire les hyménoptères

Éléments des compétences

Habilités :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer
- Secourir un animal blessé ou en danger
- Capturer ou neutraliser un animal dangereux
- Appliquer les techniques liées à la destruction des hyménoptères

Attitudes :

- Intégrer les limites du champ d'action de la sécurité civile
- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Coopérer ou agir avec des personnels spécialisés (équipes animalières, vétérinaires, ...)
- Préserver son potentiel physique et psychologique

Connaissances :

- Marche générale des interventions liées aux animaux
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de capture et de neutralisation

Autres ressources :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle
- Guides de techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides Nationaux de Référence (GNR)
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Partie 3 – Blocs de compétences transversales de l'équipier

<u>Bloc de compétences A</u>
<u>Activité : S'impliquer dans son activité</u>
<u>Compétences :</u> <ol style="list-style-type: none">1. Développer la réflexivité2. Engager une démarche de développement permanent3. Comprendre et rédiger des écrits4. Exercer en qualité d'acteur du service public5. Diffuser la culture du service public
<u>Savoir-agir :</u> <ol style="list-style-type: none">1. Autoévaluer ses compétences et connaissances Identifier les axes d'amélioration à développer2. Développer ses compétences et connaissances Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances3. Utiliser les moyens de communication à disposition Comprendre les documents écrits Elaborer des écrits4. Agir conformément aux missions du service public Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public5. Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen Diffuser et partager les limites d'action de la mission du SIS
<u>Éléments des compétences</u>
<u>Habiletés :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations○ Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation○ Faire face aux aléas○ Rechercher des ressources adaptées pour progresser○ Elaborer des comptes rendus○ Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues○ Développer et diffuser la culture du service public○ Agir avec une réactivité adaptée○ Diffuser la culture de sécurité civile
<u>Attitudes :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Respecter et diffuser les normes de l'organisation○ Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte○ Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs○ Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences○ S'interroger sur ses pratiques○ Savoir se remettre en cause○ Assumer ses responsabilités○ Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...)○ Porter les valeurs du service public○ Respecter et diffuser les valeurs et les normes de l'organisation
<u>Connaissances :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs○ Valeurs et normes de l'organisation○ Organisation et missions du SIS○ Charte du SPV

- Devoir de réserve
- Processus d'amélioration continue, démarche qualité
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie
- Outils informatiques et logiciels du SIS
- La formation des SPV

Autres ressources :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Code de la sécurité intérieure
- Livret stagiaire

Bloc de compétences B

Activité : Agir au sein d'un collectif

Compétences :

1. S'intégrer au sein du collectif
2. Travailler avec et pour le collectif
3. Echanger et partager les informations

Savoir-agir :

1. Analyser les forces et faiblesses du collectif
Développer la notion de collectif
2. Partager l'intérêt commun
Favoriser la bienveillance
3. Echanger avec bienveillance et attention
Partager en s'assurant d'être compris
Agir dans le cadre de sa mission de service public
Rendre compte des situations rencontrées

Éléments des compétences

Habiletés :

- Motiver l'appartenance au collectif
- S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif
- Participer au développement de l'intelligence collective des équipes
- Accepter la diversité et la mixité des collectifs
- Communiquer avec efficacité
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Utiliser les équipements SIC

Attitudes :

- Se mobiliser pour le collectif
- Agir pour le développement du collectif
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Utiliser l'intelligence collective
- Construire une bonne argumentation
- Favoriser la bienveillance
- Favoriser l'intégration de collaborateur
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...)
- S'adapter à l'évolution des SIC

Connaissances :

- Organisation et missions du SIS
- Valeurs et normes de l'organisation
- La diversité et de la mixité des collectifs
- Complémentarité SPP/SPV
- L'intelligence collective
- La boucle « observer, analyser, agir »
- Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
- Règles fondamentales de la communication interpersonnelle
- Geste et gestion de l'oral
- Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale, régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)
- Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission
- Procédures et langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles

- Outils informatiques et logiciels du SIS
- Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales, ...)

Autres ressources :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

Bloc de compétences transversales C

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Compétences :

1. Contrôler les matériels et véhicules
2. Reconditionner les équipements, matériels et véhicules

Savoir-agir :

1. Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention
Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
2. Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules
Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Éléments des compétences

Habilités :

- Analyser le bon fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
- Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Remettre en état les équipements, matériels et véhicules

Attitudes :

- Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Nuancer un dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle

Connaissances :

- Capacité et modalité d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
- Démarche qualité et amélioration continue

Autres ressources :

- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Edition septembre 2022 – DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE